

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1401

présenté par
M. Christophe, rapporteur

ARTICLE PREMIER

I. – À la première phrase de l’alinéa 16, substituer aux mots :

« La personne mentionnée »

les mots :

« Les personnes mentionnées ».

II. – En conséquence, à la même première phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« est orientée »

les mots :

« sont orientées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.